



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

VICTORIN LUREL
MINISTRE DES OUTRE-MER

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.outre-mer.gouv.fr

Paris, le 10 octobre 2013
N°

Coopération entre l'Inpi et le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, Victorin LUREL, ministre des Outre-Mer, et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, se félicitent de la signature, le 10 octobre 2013, de la convention de coopération entre l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Signé par Harold MARTIN, président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Jean-Jacques BROT, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et Yves LAPIERRE, directeur général de l'Inpi, l'accord s'inscrit dans le cadre du transfert de compétences en matière de droit de la propriété industrielle intervenu le 1^{er} juillet 2013 au profit du territoire de Nouvelle-Calédonie.

La convention contribuera à renforcer la capacité d'innovation de la Nouvelle-Calédonie. Elle offrira une protection de qualité des titres de propriété industrielle à ceux qui innovent, à travers une collaboration étroite entre l'Institut national de la propriété industrielle et les autorités de Nouvelle-Calédonie.

Contact presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG – Marianne ZALC-MULLER, Sandra-Andréa RENARD – 01 53 18 45 13

Cabinet de Victorin LUREL – Olivier NICOLAS – 01 53 69 26 74

Cabinet de Fleur PELLERIN – Aziz RIDOUAN – 01 53 18 41 00